



École Marguerite-Bourgeoys

238, rue Marguerite-Bourgeoys
CP 5680, Caraquet, N.-B.
E1W 1B7
Tél. : 506-727-7040/Télécopieur : (506) 727-7020
Site web : <https://margueritebourgeoys.nbed.nb.ca/>



Chantal Boucher, directrice
Denis-André Ward, directeur-adjoint
Nadine Chiasson, PAR
Line Vienneau, adjointe-administrative
Jeannie Lavallée, agente de développement



Nom de l'élève : _____

Classe : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

NOTRE MISSION

La mission de l'école communautaire Marguerite-Bourgeoys consiste à offrir aux élèves un milieu sain et sécuritaire où tous les partenaires œuvrant auprès des enfants travaillent ensemble dans le même but : *permettre à l'élève de réaliser des apprentissages de qualité.*



Priorités

- ***APPRENDRE** *tout au long de sa vie*
- ***SOUTENIR** *une vie saine et équilibrée*
- ***VIVRE** *son identité communautaire, linguistique et culturelle*
- ***VIE-CARRIÈRE**
- ***INCLUSION**

VIE SCOLAIRE



Les activités étudiantes sont très importantes dans la vie de notre école.
Tu auras la chance de t'impliquer dans un ou plusieurs comités et de
Participer à différentes activités. À toi d'en profiter !



PROJET VIE CARRIÈRE

Mission de l'école réimaginée EMB

À partir de ses passions, le jeune s'entrepren pour développer
les compétences de la vie afin d'être heureux.



CODE DE VIE

Afin d'assurer la sécurité et le respect de tous à l'école Marguerite-Bourgeoys, voici le
code de vie à respecter en tout temps à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école :

1. RESPECT DE SOI

- 1.1. Je surveille mon langage, je m'exprime poliment et j'utilise la langue française avec fierté.
- 1.2. J'arrive à l'heure à l'école et j'assiste à tous mes cours.

2. RESPECT DES AUTRES

- 2.1. Je suis respectueux dans mes gestes et paroles.
- 2.2. Je règle mes conflits en utilisant les bonnes techniques (sans violence).
- 2.3. Je participe au bon déroulement des cours.
- 2.4. Je me déplace prudemment.

3. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 3.1. Je conserve propre et je respecte tous les endroits que je fréquente.
- 3.2. Je prends soin de tout le matériel scolaire. Des frais pourraient s'appliquer.

4. RESPECT DU TRAVAIL BIEN FAIT

- 4.1. J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin pour chacun de mes cours.
- 4.2. Je respecte les exigences et les échéanciers pour la remise des travaux.
- 4.3.

POLITIQUE 322

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/322F.pdf>

Inclusion scolaire

*L'inclusion scolaire est une approche qui préconise l'intégration de tous les enfants à l'expérience d'apprentissage de façon à optimiser leurs potentialités et qui stimule **leur estime de soi** et **leur sentiment d'appartenance** à la communauté scolaire et à la société toute entière. Il s'agit de reconnaître et de célébrer la diversité des apprenants et de leur offrir l'occasion de donner toute leur mesure.*

POLITIQUE 713

<https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ed/pdf/K12/policies-politiques/f/713.pdf>

Orientation sexuelle et identité de genre

La présente politique établit les exigences minimales pour les districts scolaires et les écoles publiques afin de créer un milieu scolaire sécuritaire, accueillant, inclusif, et favorable à l'affirmation pour tous les élèves, leur famille et leurs alliés qui s'identifient ou sont perçus comme LGBTQI2E+.

Violence ou intimidation

- ✓ La violence **n'est pas tolérée** à l'école. Nous encourageons l'élève à utiliser des techniques de résolutions de problèmes.
- ✓ Les interventions suivantes pourront être appliquées si un élève ne respecte pas le code de vie et chaque situation sera traitée **individuellement** :
 - réflexion pendant les récréations du matin ou du dîner
 - plan d'action par l'enseignant qui sera présenté aux parents et à l'équipe stratégique
 - suspension interne ou externe
 - conférence de cas avec l'équipe stratégique et les parents
 - ou toutes autres interventions jugées nécessaires
 - les parents seront avisés des interventions de leur enfant

Définition de l'intimidation : L'intimidation c'est utiliser de façon **répétée** ; la violence physique, verbale ou sociale dans l'intention de nuire ou faire mal à quelqu'un. *****Il faut dire : « Non, arrête! » et aviser un adulte.**

Sortie le midi

- ✓ Les élèves qui ne se rendent pas à la maison pour dîner doivent demeurer sur le terrain de l'école. Toutefois, les élèves de 7^e et 8^e année pourront sortir dîner en ville **avec une permission écrite**. Un parent devra venir à l'école signer un formulaire d'autorisation. **Les parents qui ont signé la décharge seront responsables des situations qui pourraient survenir lors de la sortie de l'élève en ville.**

Propreté

- ✓ Chaque élève est responsable de ramasser son matériel et de bien nettoyer son plateau à la cafétéria. La collaboration et la participation de tous est nécessaire pour garder notre belle école propre et sécuritaire.



Politique 311 - Technologie

<https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/t/et-ef/km-12/policies/docs/politique-311.pdf>

Maternelle à 8e année : téléphones cellulaires et appareils mobiles personnels

Utilisation **interdite** pendant la journée d'école. Les appareils doivent être mis en mode silencieux et rangés dans un endroit désigné toute la journée, y compris pendant les récréations et le dîner.

Exceptions

Des exceptions seront accordées lorsque l'utilisation de téléphones cellulaires et d'appareils mobiles personnels répond à des besoins médicaux, d'accessibilité et d'accommodement documentés, qui seront consignés dans un plan de santé ou un plan d'intervention.

Conséquences

Lorsque le personnel constate une utilisation inappropriée des appareils mobiles personnels, il peut les confisquer. Dans le cas des élèves dont les aides essentielles reposent sur l'utilisation d'un appareil, il convient de mettre en place des stratégies individualisées plutôt que de leur retirer l'accès aux appareils.

- ✓ Avec un billet de permission pour téléphoner, un élève pourra utiliser un téléphone de l'école.

Séchage

- ✓ Les cours séchés (skipper) seront traités sous la politique : temps perdu = temps repris en suspension interne avec l'intervenante.

Interdiction de fumer

- ✓ Il est strictement interdit de fumer, d'être en possession de cigarettes, de vapoteuses ou de drogue à l'école. Une suspension externe de 3 jours sera appliquée conformément à la directive du milieu propice à l'apprentissage. Il est également interdit d'avoir des allumettes, un briquet ou tout objet relatif aux drogues à l'école. Une suspension externe d'un jour sera appliquée.

Tenue vestimentaire

- ✓ L'élève devra être vêtu de façon convenable pour l'école. Les vêtements porteurs de messages jugés inacceptables ne seront pas tolérés. Les T-shirts de style camisole, le short ou jupe trop court, les chemises avec bretelles « spaghetti » ou sans bretelles ne sont pas permises. Le ventre, le dos et les côtés doivent être couverts.
- ✓ Une tenue vestimentaire conforme est demandée pour l'éducation physique.
- ✓ Afin de garder l'école propre, les élèves devront avoir des chaussures de rechange qu'ils porteront à l'intérieur de l'école.

Toutes les politiques et directives du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick peuvent être consultées à l'adresse suivante :

<https://www.gnb.ca/fr/sujet/education-formation/m-12/info-enseignants/politiques.html>

Nous rappelons aux parents et aux élèves que le respect des règles de l'école est prévu par la Loi sur l'éducation du N.-B. et contribue à maintenir un milieu d'apprentissage sécuritaire, respectueux et propice à la réussite de tous. Le respect de cette directive est obligatoire pour tous les élèves et fait partie des responsabilités prévues par la loi ainsi que par le code de vie de l'École Marguerite-Bourgeoys. Pour consulter la Loi sur l'éducation du Nouveau-Brunswick : <https://lois.gnb.ca/fr/document/lc/E-1.12>

INFORMATION GÉNÉRALE

Surveillance

- ✓ En tout temps, la surveillance des élèves est assurée par des adultes. La surveillance du matin débute à **7h45**. Aucun élève ne peut être laissé sur la cour avant cette heure.

Communication avec l'école

- ✓ **L'enseignant en classe est la première personne à intervenir auprès de l'élève.** C'est d'abord cette personne ressource que les parents ou l'élève doivent consulter pour trouver une réponse à leur question ou problème.

Visite à l'école

- ✓ Tous les parents ou visiteurs doivent se présenter au **secrétariat**. Si un parent désire parler à un enseignant, il est invité à prendre un rendez-vous après **15h00** afin de ne pas perturber l'enseignement en salle de classe. Pour la sécurité de tous les portes seront verrouillées en tout temps.

Allergies

- ✓ Certains élèves sont sérieusement allergiques aux noix, arachides ou fruits de mer. Nous demandons aux élèves d'éviter d'apporter de la nourriture contenant ces aliments ou leurs dérivés. Des **affiches** sont exposées dans l'école afin d'aviser les gens.
- ✓ Les parents doivent aviser l'enseignante ressource Mme Francine Brideau de toute allergie en appelant au 727-7040. À chaque année, il faut remplir le formulaire de la politique 704 du ministère de l'Éducation.

Médicaments

- ✓ L'enseignant ne peut administrer de médicaments aux enfants sans permission. Des formulaires d'autorisation sont disponibles au secrétariat.

Cafétéria

- ✓ Un service de repas complets est disponible à l'école. Une carte de 5 repas ou plus est disponible auprès de la responsable ou en ligne : <https://marqueritebourgeoys.nbed.nb.ca/>
- ✓ Veuillez noter que le crédit n'est pas accepté. L'élève qui n'aura pas d'argent devra contacter un parent afin de s'en procurer ou avoir une boîte à dîner.
- ✓ Nous désirons vous aviser que nous respecterons la politique 711 : *Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire qui comporte des normes liées à la sensibilisation à l'alimentation saine et aux choix d'aliments disponibles dans les écoles publiques du N-B.*
<https://www.gnb.ca/content/dam/GNB3/t/et-ef/km-12/policies/docs/politique-711.pdf>

Transport scolaire

- ✓ Le transport scolaire est un privilège offert à tous les enfants qui habitent à plus d'un kilomètre de l'école. Un comportement non respectueux des règlements d'autobus pourrait entraîner la perte de ce privilège.
- ✓ Les gros objets et la nourriture sont interdits dans l'autobus.

Cadenas

- ✓ Afin de garder son casier verrouillé, l'élève de 5e à 8e année peut utiliser un cadenas mais doit fournir sa combinaison à son enseignant titulaire. L'élève qui n'utilisera pas de cadenas le fera à ses propres risques. La direction se réserve le droit d'ouvrir n'importe quel casier d'élèves lorsque nécessaire.

Planche, patins à roues alignées, trottinettes

- ✓ Pour des raisons de sécurité la planche à roulettes, les patins à roues alignées et la trottinette sont interdits sur le terrain de l'école.

Merci pour votre précieuse collaboration !
Le personnel EMB



J'ai pris connaissance du code de vie et je vais le respecter.

Signature de l'élève : _____

Nous avons lu le code de vie et nous aiderons notre enfant à le respecter.

Signature des parents : _____

Date : _____